



Cession de créance = radiation FICP ?

Par **la_chouette**, le **07/10/2013** à **18:29**

Bonjour, rnrnJ'ai deux questions auxquelles je ne trouve aucune réponse. rnrn— Une créance bancaire (découvert non régularisé) qui à fait l'objet d'une déclaration FICP et qui est vendu à une société de recouvrement à t'elle pour finalité l'extinction de la dette et constitue un moyen de paiement auprès du créancier initial (banque) pour le débiteur ? rnrn— Le débiteur peut'il obtenir la radiation FICP en se basant sur le faite que la banque n'est plus la créancière ? rnrnMerci pour vos réponses. rnrnCordialement